



Locataire professionnel

Par Thomascharlot

Bonjour, je suis un professionnel et locataire.

Mon bail 3 6 9 a pour 1 ère échéance le 31 octobre.

Le propriétaire veut vendre le bâtiment dans lequel nous sommes sans locataire.

Il nous a fait signer une rupture a l'amiable mais nous n'avons pas été prévenu officiellement que le bâtiment est en vente .

Est ce que la rupture à l'amiable est valable ou pas ???

Par Henriri

Hello !

Tout dépend non pas de ce que vous vous êtes dit, mais surtout de ce que vous avez convenu par écrit dans cette "rupture à l'amiable" / contrat de location en question...

A+